

## CDAS du 15/12/2020

## Monsieur le Président,

Le budget de l'action sociale pour 2021 s'élève à 109,17 M € hors la réserve de précaution. Il subit encore une baisse de 7 M € par rapport à celui de 2020 dans un contexte de restriction budgétaire pour la Fonction Publique en général et pour Bercy en particulier, principal contributeur en matière de suppression d'effectifs. Encore une fois ce budget ne permettra pas de répondre aux besoins des agents qui subissent le blocage du point d'indice depuis 2010 et les pertes de pouvoir d'achat.

La crise sanitaire est venue bouleverser les vies professionnelles et les vies personnelles, engendrant pour certains agents des difficultés financières, des fragilités sociales que l'action sociale se doit de prendre en compte, mais avec quels moyens ?

Ce budget réduit est l'illustration que les personnels ne sont pas au cœur des préoccupations et des choix actuellement effectués par le Ministre.

Le Secrétariat Général continue et accélère sa politique de destruction de l'action sociale, malgré toutes les alertes signifiées par nos fédérations :

- **destruction programmée du réseau** des délégations d'action sociale pour privilégier une structure régionale, avant tout comptable.

C'est la disparition à court terme du réseau de proximité, véritable richesse pour notre ministère, pierre angulaire de l'action sociale mais que le Secrétariat Général a vidé au fil des ans de sa substance en lui ôtant toutes prérogatives.

Pour la CGT 78, ce réseau est plus que nécessaire, il est le trait d'union entre les agents et les associations, il est seul à connaître et à pouvoir évaluer au plus près les besoins des agents.

- destruction de la politique sociale au travers de la remise en question du fonctionnement des associations ALPAF, EPAF et AGRAF notamment par la mise en place d'une structure faîtière. De plus leur autonomie n'est pas respectée eu égard à la mainmise du Secrétariat Général qui impose son diktat.
- vente de tout ou partie des résidences EPAF au motif qu'elles ne correspondraient plus aux désirs des agents, dans un marché immobilier en berne dans le secteur du tourisme. En effet, compte tenu la conjoncture économique actuelle, c'est un moyen à moindre coût pour les agents de partir en vacances.

Pour celles qui éventuellement échapperaient à la vente, elles ne seront plus gérées par EPAF et seront déléguées à un professionnel du tourisme avec un risque d'augmentation des tarifs qui ne seront plus sociaux.

Cette perspective est annoncée sans consultation de l'assemblée générale d'EPAF, avec l'avis contraire entre autre de la CGT et sans attendre le rapport de la Cour des comptes sur l'action sociale.

- baisse de la subvention à ALPAF au motif que les prêts s'autofinancent alors que d'autres prestations pourraient être mises en œuvre et dans des conditions plus favorables (aide au logement d'un enfant étudiant) et que le besoin de logements persiste.
- pas ou peu de places en crèches alors que dans ce domaine les besoins sont criants.

Ceci n'est qu'un bref aperçu du désengagement massif du Secrétariat Général sur l'action sociale.

Par ailleurs le dialoque social au niveau du Secrétariat Général est inexistant.

Les représentants du personnel ne sont plus ni écoutés ni entendus, démontrant ainsi un réel mépris à l'égard de tous les personnels du Ministère. Leur rôle est totalement nié, il n'est qu'à voir le chantier sur les réseaux d'action sociale dont les organisations syndicales sont exclues.

S'agissant d'EPAF, les organisations syndicales ont participé aux groupes de travail, elles ont toutes exprimé leur opposition à la vente des résidences et ont démontré la bonne gestion d'EPAF et l'objet social des résidences.

Pourtant, le Secrétariat Général poursuit son cap de vente des résidences, dans un contexte défavorable et ne va pas hésiter à mettre au chômage les salariés d'EPAF et les faire plonger dans la précarité alors que le domaine du tourisme et de la restauration est en plein marasme !

Comment le Ministre Bruno LE MAIRE peut-il cautionner ce plan social qui n'a aucun fondement alors que par ailleurs il critique l'attitude des dirigeants de l'entreprise BRIDGESTONE ?

Si les organisations syndicales (Solidaires, CGT et FO) ont décidé de boycotter le CNAS du 10 décembre pour toutes ces raisons évoquées et dans des conditions très dégradées, ce ne sera pas le choix de la CGT 78 qui a décidé d'assister à cette dernière séance plénière de l'année du CDAS.

Cependant, en référence au mail du 11 décembre envoyé pour la section CGT 78 et les adhérents de SELFY 78 au président du CDAS, la CGT 78 reste très vigilante et sceptique sur le fait que le président du CDAS ait diligenté un audit sur la comptabilité 2019-2020 de SELFY 78 (même si celui-ci puisse sembler nécessaire) sans en avertir le Conseil de surveillance de l'association gérant la restauration des agents dans les Yvelines, qui nous le rappelons ici ne s'est pas réuni depuis 2 ans alors que les statuts mêmes de l'association le prévoient.

Si les représentants CGT 78 du CDAS auraient pu faire le choix de boycotter cette instance pour montrer son désaccord suite à cette décision unilatérale, ils ne le feront pas, eu égard au travail effectué tout au long de l'année par la Délégation Départementale de l'Action sociale des Yvelines et par les services sociaux malgré le contexte sanitaire si particulier de cette année 2020.